

L'achat des fondants routiers

Peut-il participer au développement durable ?

Ethel JACQUOT

Équipe ressource viabilité hivernale CETE de l'Est

Le besoin délicat à satisfaire car lié aux aléas météorologiques et routiers :

- imprévisible : attaché à l'échéance de prévision des aléas météo-routiers
- variable : selon les hivers, la consommation varie de 1 à 7
- soudain : des séquences d'intervention hivernales de 2 à 3 jours, dispersées entre octobre et avril
- géographiquement concentré : mais potentiellement partout en France

Les exigences qui s'imposent à l'acheteur public

Un préalable : définir ses besoins

Article 5 (extrait) du code des marchés publics

« La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant tout appel à la concurrence ou toute négociation non précédée d'un appel à la concurrence en prenant en compte des objectifs de développement durable... »

Les exigences qui s'imposent à l'acheteur public

Déterminer les besoins à satisfaire - 4 considérations

La circulaire du 3 août 06 (article 4) d'application du code de marchés publics

1. l'analyse de **besoins fonctionnels des services** sur la base par exemple d'état de consommation

- ❑ Les statistiques des consommations selon **la rigueur des hivers passés**
- ❑ la réactivité des approvisionnements induite par votre **organisation du service hivernal** : dimensionnement (en tonnages et délais) des stocks, des seuils de réapprovisionnement
- ❑ La compatibilité entre le fondant et **le parc matériel (ESH)** : maîtrise de la qualité d'épandage - calibrage des ESH...
- ❑ Idem en ce qui concerne **les modes de stockages...**
- ❑ Le marché de fondants n'est pas une réponse à la **situation exceptionnelle**, le DOVH répond à cet objectif

→ *l'acheteur a un client : le responsable d'intervention*

Les exigences qui s'imposent à l'acheteur public

Déterminer les besoins à satisfaire - 4 considérations

2. **la connaissance aussi approfondie que possible des marchés fournisseurs** les possibilités et limites des offres des fournisseurs : quantitatives - qualitatives et logistiques
3. **la distinction entre achats standards et achats spécifiques** notamment en terme de qualité, de délais d'approvisionnement, de ratios entre les deux types d'achat et la définition de prix distincts

Les exigences qui s'imposent à l'acheteur public

Déterminer les besoins à satisfaire - 4 considérations

4. l'adoption d'une **démarche en coût global** prenant en compte non seulement le **prix d'achat**, mais aussi les **coûts associés à l'usage du bien acheté**. *A ce titre, le pouvoir adjudicateur peut prendre en compte des préoccupations de développement durable : outre le développement durable, les risques induits par une rupture d'approvisionnement sont à considérer par l'acheteur.*

La prise en compte du développement durable

Acheter en intégrant le développement durable, quelques pistes à explorer

S'organiser : l'achat n'est qu'un maillon de l'organisation du service hivernal

La logistique : une fondamentale

- bannir le flux tendu** : Optimiser les capacités de stockage, régulariser les réapprovisionnements (seuils, délais...) y compris en régie
- privilégier les moyens de transports les moins polluants** à chaque fois que possible (choix de l'offre - prix différenciés...)

Garantir la qualité des fondants : stockage sous abris - vérifier la qualité des fondants

La prise en compte du développement durable

Merci de votre attention

